



Facture avocat sans mention légales et obligatoires

Par **PARIS18**, le **03/01/2017** à **18:22**

BonjourrrnrnJ'ai réglé la totalité des honoraires de mon avocat (forfeit de base + honoraires supplémentaires), à sa demande sans qu'il m'ait envoyé de facture.rnrnJe lui demande donc une facture acquittée, je m'aperçois qu'elle ne comporte pas les mentions légales et obligatoires tel que le numero de siret. rnrnMon avocat me demande 200 euro supplémentaires contre remise du jugement du tribunal. rnrnJe ne conteste pas la somme supplémentaire mais lui demande une facture, pour les montants provisions déjà réglées, en bonne et du forme avec mention de son numero de siret et pour payer les 200 euro supplémentaires. rnrnJe lui ai fait parvenir par mail des liens reprenant les mentions légales et obligatoires à faire apparaitre sur une facture.rnrnIl me demande un chèque de 200 euro contre jugement rendu original sans me remettre de facture conforme à la législation. Sans le document original (jugement) je ne peux poursuivre la procedure, l'huissier ne peut pas faire executer le jugement. rnrnComment obtenir de l' avocat une facture conforme à la legislation et comment obtenir le jugement original rendu par le tribunal ? rnrnrnmerci d'avance pour vos prompts conseils,rnCordialement

Par **ASKATASUN**, le **03/01/2017** à **18:30**

Bonsoir,rn[citation]Mon avocat me demande 200 euro supplémentaires contre remise du jugement du tribunal[/citation]rnVotre avocat a de singulière manière d'exercer son ministère.....rnrnL'original de votre jugement, si il lui a été notifié doit vous être restitué contre paiement des frais d'acheminement (postaux, de coursier,etc...) et rien de plus. rnrnJe vous conseille de mettre un arrêt aux pratiques plus que déplacées de votre avocat qui vous facture

sans raison des prestations inexistantes.....